



E L O G E

DE M. D'ARGENSON.

MARC RENE' DE VOYER, DE PAULMY D'ARGENSON. naquit à Venise le 4. Novembre 1652. de René de Voyer de Paulmy, Chevalier Comte d'Argenson, & de Dame Marguerite Houllier de la Poyade, la plus riche heritiere d'Angoumois.

La Maison de Voyer remonte par des titres, & par des filiations bien prouvées jusqu'à Etienne de Voyer Sire de Paulmy, qui accompagna Saint Louïs dans ses deux vóyages d'Outre-mer. Il avoit épousé Agathe de Beauvau. Depuis lui on voit toujours la Seigneurie de Paulmy en Touraine possédée par ses Descendans, toujours des Charges Militaires, des Gouvernemens de Villes ou de Provinces, des Alliances avec les plus grandes Maisons, telles que celles de Montmorency, de Laval, de Sancerre, de Conflans. Ainsi nous pouvons negliger tout ce qui précède cet Etienne, & nous dispenser d'aller jusqu'à un Basile, Chevalier Grec, mais d'origine Françoisé, qui sous l'Empire de Charles le Chauve sauva la Touraine de l'invasion des Normands, & eut de l'Empereur la Terre de Paulmy pour récompense. S'il y a du fabuleux dans l'origine des grandes Noblesses, du moins il y a une sorte de fabuleux qui n'appartient qu'à elles, & qui devient lui-même un Titre.

Au commencement du regne de Louïs XIII René de Voyer fils de Pierre, Chevalier de l'Ordre & Grand-Bailly de Touraine, & qui avoit pris le nom d'Argenson d'une Terre entrée dans sa Maison par sa Grand'mere paternelle, alla apprendre le métier de la Guerre en Hollande, qui

étoit alors la meilleure Ecole militaire de l'Europe. Mais l'autorité de sa Mere, Elisabeth Huraut de Chiverni, nièce du Chancelier de ce nom, les conjonctures des affaires generales & des siennes, des esperances plus flateuses & plus prochaines qu'on lui fit voir dans le parti de la Robe, le déterminerent à l'embrasser ; il fut le premier Magistrat de son nom, mais presque sans quitter l'Epée : car ayant été reçu Conseiller au Parlement de Paris en 1620, âgé de 24 ans, & bien-tôt après ayant passé à la Charge de Maître des Requêtes, il servit en qualité d'Intendant au siege de la Rochelle, & dans la suite il n'eut plus ou que des Intendances d'Armées, ou que des Intendances des Provinces, dont il falloit réprimer les mouvemens excités soit par les Seigneurs, soit par les Calvinistes. Les besoins de l'Etat le firent souvent changer de poste, & l'envoyerent toujours dans les plus difficiles. Quand la Catalogne se donna à la France, il fut mis à la tête de cette nouvelle Province, dont l'administration demandoit un mélange singulier, & presque unique, de hauteur & de douceur, de hardiesse & de circonspection. Dans un grand nombre de marches d'Armées, de retraites, de combats, de sieges, il servit autant de sa personne, & beaucoup plus de son esprit, qu'un homme de guerre ordinaire ; l'enchaînement des affaires l'engagea aussi dans des negociations délicates avec des Puissances voisines, sur-tout avec la Maison de Savoye alors divisée. Enfin après tant d'Emplois & de travaux, se croyant quitte envers sa Patrie, il songea à une retraite qui lui fût plus utile que tout ce qu'il avoit fait, & comme il étoit veuf, il se mit dans l'Etat Ecclesiastique ; mais le dessein que la Cour forma de ménager la paix du Turc avec Venise, le fit nommer Ambassadeur Extraordinaire vers cette République, & il n'accepta l'Ambassade que par un motif de Religion, & à condition qu'il n'y feroit pas plus d'un an, & que quand il en sortiroit, son fils, que l'on faisoit dès-lors Conseiller d'Etat, lui succederoit. A peine étoit-il ar-

rivé à Venise en 1651, qu'il fut pris, en disant la Messe, d'une fièvre violente dont il mourut en quatorze jours. Son fils aîné, qui avoit eu à 21 an l'Intendance d'Angoumois, Aunis & Saintonge, se trouva à 27 ans Ambassadeur à Venise. Il fit élever à son Pere dans l'Eglise de Saint Job un Mausolée, qui étoit un ornement, même pour une aussi superbe Ville, & le Senat s'engagea par un Acte public à avoir soin de le conserver.

Pendant le cours de son Ambassade, qui dura cinq ans, nâquit à Venise M. d'Argenson. La République voulut être sa Marraine, lui donna le nom de Marc, le fit Chevalier de Saint Marc, & lui permit à lui, & à toute sa posterité, de mettre sur le tout de leurs Armes celles de l'Etat avec le Cimier & la Devise, témoignages authentiques de la satisfaction qu'on avoit de l'Ambassadeur.

Son Ambassade finie, il se retira dans ses Terres; peu satisfait de la Cour, & avec une fortune assez médiocre, & n'eut plus d'autres vûes que celles de la vie à venir. Le Fils trop jeune pour une si grande inaction, vouloit entrer dans le Service; mais des convenances d'affaires domestiques lui firent prendre la Charge de Lieutenant General au Présidial d'Angoulême, qui lui venoit de son Ayeul maternel. Les Magistrats que le Roy envoya tenir les Grands Jours en quelques Provinces le connurent dans leur voyage, & sentirent bien-tôt que son genie & ses talents étoient trop à l'étroit sur un si petit theatre. Ils l'exhorterent vivement à venir à Paris, & il y fut obligé par quelques démêlés qu'il eut avec sa Compagnie. La véritable cause n'en étoit peut-être que cette même supériorité de genie & de talents un peu trop mise au jour & trop exercée.

A Paris il fut bien-tôt connu de M. de Ponchartrain alors Contrôleur General, qui pour s'assurer de ce qu'il valoit, n'eut besoin ni d'employer toute la finesse de sa pénétration, ni de le faire passer par beaucoup d'essais sur des affaires de Finances, dont il lui confroit le soin. On l'obligea à se faire

Maître des Requêtes sur la foi de son mérite, & au bout de trois ans il fut Lieutenant General de Police de la Ville de Paris en 1697.

Les Citoyens d'une Ville bien policée jöüissent de l'ordre qui y est établi, sans songer combien il en coûte de peines à ceux qui l'établissent, ou le conservent, à peu-prés comme tous les hommes jöüissent de la régularité des mouvements celestes sans en avoir aucune connoissance; & même plus l'ordre d'une Police ressemble par son uniformité à celui des Corps celestes, plus il est insensible, & par conséquent il est toujours d'autant plus ignoré, qu'il est plus parfait. Mais qui voudroit le connoître & l'approfondir, en seroit effrayé. Entretien perpetuellement dans une Ville telle que Paris une consommation immense dont une infinité d'accidents peuvent toujours tarir quelques sources; réprimer la tyrannie des Marchands à l'égard du Public, & en même temps animer leur commerce; empêcher les usurpations mutuelles des uns sur les autres, souvent difficiles à démêler; reconnoître dans une foule infinie tous ceux qui peuvent si aisément y cacher une industrie pernicieuse, en purger la société, ou ne les tolerer qu'autant qu'ils lui peuvent être utiles par des emplois dont d'autres qu'eux ne se chargeroient pas, ou ne s'acquitteroient pas si bien; tenir les abus nécessaires dans les bornes précises de la nécessité qu'ils sont toujours prêts à franchir, les renfermer dans l'obscurité à laquelle ils doivent être condamnés, & ne les en tirer pas même par des châtimens trop éclatants; ignorer ce qu'il vaut mieux ignorer que punir, & ne punir que rarement & utilement; penetrer par des conduits souterrains dans l'interieur des familles, & leur garder les secrets qu'elles n'ont pas confiés, tant qu'il n'est pas nécessaire d'en faire usage; être present par-tout sans être vü; enfin mouvoir ou arrêter à son gré une multitude immense & tumultueuse; & être l'ame toujours agissante, & presque inconnüe de ce grand corps, voilà quelles sont en general les fonctions du

Magistrat de la Police. Il ne semble pas qu'un homme seul y puisse suffire, ni par la quantité des choses dont il faut être instruit, ni par celle des vûes qu'il faut suivre, ni par l'application qu'il faut apporter, ni par la variété des conduites qu'il faut tenir, & des caractères qu'il faut prendre; mais la voix publique répondra si M. d'Argenson a suffi à tout.

Sous lui la propreté, la tranquillité, l'abondance, la sûreté de la Ville furent portées au plus haut degré. Aussi le feu Roy se reposoit-il entierement de Paris sur ses soins. Il eût rendu compte d'un inconnu qui s'y seroit glissé dans les ténèbres; cet inconnu, quelque ingénieux qu'il fût à se cacher, étoit toujours sous ses yeux; & si enfin quelqu'un lui échappoit, du moins, ce qui fait presque un effet égal, personne n'eût osé se croire bien caché. Il avoit mérité que dans certaines occasions importantes, l'autorité souveraine & indépendante des formalités appuyât ses démarches; car la Justice seroit quelquefois hors d'état d'agir, si elle n'osoit jamais se débarasser de tant de sages liens dont elle s'est chargée elle-même.

Environné & accablé dans ses Audiences d'une foule de gens du menu peuple pour la plus grande partie, peu instruits même de ce qui les amenoit, vivement agités d'intérêts très légers & souvent très mal entendus, accoutumés à mettre à la place du discours un bruit insensé, il n'avoit ni l'inattention, ni le dédain qu'auroient pu attirer les personnes ou les matières; il se donnoit tout entier aux détails les plus vils, ennoblis à ses yeux par leur liaison nécessaire avec le bien public; il se conformoit aux façons de penser les plus basses & les plus grossières; il parloit à chacun sa langue, quelque étrangère qu'elle lui fût; il accommodoit sa raison à l'usage de ceux qui la connoissent le moins; il concilloit avec bonté des esprits farouches, & n'employoit la décision d'autorité qu'au défaut de la conciliation. Quelquefois des contestations peu susceptibles ou peu dignes

d'un jugement sérieux, il les terminoit par un trait de vivacité plus convenable & aussi efficace. Il s'égayoit à lui-même, autant que la Magistrature le permettoit, des fonctions souverainement ennuyeuses & désagréables, & il leur prêtoit de son propre fonds de quoi le soutenir dans un si rude travail.

La cherté étant excessive dans les années 1709 & 1710; le peuple injuste, parce qu'il souffroit, s'en prenoit en partie à M. d'Argenson, qui cependant tâchoit par toutes sortes de voyes de remedier à cette calamité. Il y eut quelques émotions qu'il n'eût été ni prudent ni humain de punir trop severement. Le Magistrat les calma, & par la sage hardiesse qu'il eut de les braver, & par la confiance que la Populæe, quoi-que furieuse, avoit toujours en lui. Un jour assiégué dans une maison, où une Troupe nombreuse vouloit mettre le feu, il en fit ouvrir la porte, se presenta, parla, & appaisa tout. Il sçavoit quel est le pouvoir d'un Magistrat sans armes; mais on a beau le sçavoir, il faut un grand courage pour s'y fier. Cette action fut récompensée ou suivie de la Dignité de Conseiller d'Etat.

Il n'a pas seulement exercé son courage dans des occasions où il s'agissoit de sa vie autant que du bien public; mais encore dans celles où il n'y avoit pour lui aucun péril que volontaire. Il n'a jamais manqué de se trouver aux Incendies, & d'y arriver des premiers. Dans ces moments si pressants & dans cette affreuse confusion, il donnoit les ordres pour le secours, & en même temps il en donnoit l'exemple, quand le péril étoit assés grand pour le demander. A l'embrasement des Chantiers de la Porte Saint Bernard, il falloit, pour prévenir un embrasement general, traverser un espace de chemin occupé par les flammes. Les gens du Port & les Détachements du Regiment des Gardes hésitoient à tenter ce passage: M. d'Argenson le franchit le premier & se fit suivre des plus braves, & l'incendie fût arrêté. Il eut une partie de ses habits brûlés, & fut plus de vingt heures
sur

sur pied dans une action continuelle. Il étoit fait pour être Romain, & pour passer du Sénat à la tête d'une Armée.

Quelque étendue que fût l'administration de la Police; le feu Roy ne permit pas que M. d'Argenson s'y renfermât entierement; il l'appelloit souvent à d'autres fonctions plus élevées & plus glorieuses, ne fût-ce que par la relation immédiate qu'elles donnoient avec le Maître, relation toujours si précieuse & si recherchée. Tantôt il s'agissoit d'accommodemens entre Personnes importantes, dont il n'eût pas été à propos que les contestations éclatassent dans les Tribunaux ordinaires, & dont les noms exigeoient un certain respect auquel le Public eût manqué. Tantôt c'étoient des affaires d'Etat qui demandoient des expédients prompts, un mystere adroit, & une conduite déliée. Enfin M. d'Argenson vint à exercer réglément auprès du Roy un Ministère secret & sans Titre, mais qui n'en étoit que plus flatteur, & n'en avoit même que plus d'autorité.

Comme la Jurisdiction de la Police le rendoit maître des Arts & Métiers que l'Academie a entrepris de décrire & de perfectionner, ce qui la mettoit dans une relation nécessaire avec lui pour les détails de l'exécution; & que d'ailleurs il avoit pour les sciences tout le goût, & leur accordoit toute la protection que leur devoit un homme d'autant d'esprit & aussi éclairé; la Compagnie voulut se l'acquérir, & elle le nomma en 1716 pour un de ses Honoraires. Bien-tôt après, comme si une Dignité si modeste en eût dû annoncer de plus brillantes, le Regent du Royaume qui avoit commencé par l'honorer de la même confiance & du même Ministère secret que le feu Roy, le fit entrer dans les plus importantes affaires; & enfin au commencement de 1718 le fit Garde des Sceaux & Président du Conseil des Finances. Il avoit été Lieutenant de Police 21 ans, & depuis long-temps les suffrages des bons Citoyens le nommoient à des places plus élevées; mais la sienne étoit trop difficile à remplir, & la réputation singuliere qu'il s'y

étoit acquise devenoit un obstacle à son élévation. Il falloit un effort de Justice pour le récompenser dignement.

Il fut donc chargé à la fois de deux Ministères, dont chacun demandoit un grand homme, & tous ses talents se trouverent d'un usage heureux. L'expédition des affaires du Conseil se sentit de sa vivacité; il accorda ou refusa les graces qui dépendent du Sceau selon sa longue habitude de sçavoir placer la douceur & la severité; sur-tout il soutint avec sa vigueur & sa fermeté naturelle l'autorité Royale, d'autant plus difficile à soutenir dans les Minorités, que ce ne sont pas toujours des mal intentionnés qui résistent. Sa grande application à entrer dans le produit effectif des revenus du Roy le mit en état de faire payer dès la première année qu'il fut à la tête des Finances 16 millions d'arrerages des Rentes de la Ville sans préjudice de l'année courante, & outre le credit qu'il redonnoit aux affaires, il eut le plaisir de marquer bien solidement aux Habitants de Paris l'affection qu'il avoit prise pour eux en les gouvernant. Dans cette même première année il égala la recette & la dépense; équation, pour parler la langue de cette Academie, plus difficile que toutes celles de l'Algebre. C'est sous lui qu'on a appris à se passer des Traités à forfait, & à établir des Regies qui font recevoir au Roy seul ses revenus, & le dispensent de les partager avec des especes d'Associés. Enfin il avoit un projet certain pour diminuer par des remboursements effectifs les dettes de l'Etat; mais d'autres vûes & qui paroissent plus brillantes traverserent les siennes, il céda sans peine aux conjonctures, & se démit des Finances au commencement de 1720.

Rendu tout entier à la Magistrature, il ne le fut encore que pour peu de temps; mais ce peu de temps valut un reglement utile. Les Benefices tombés une fois entre les mains des Réguliers, y circuloient ensuite perpetuellement à la faveur de certains artifices ingenieux, qui trompoient la Loy en la suivant à la lettre. M. d'Argenson remedia à

cet abus par deux Déclarations qui préviennent, si cependant on ose l'assurer, sur-tout en cette matiere, tous les stratagèmes de l'interêt.

Le bien des affaires generales, qui changent si souvent de face, parut demander qu'il remit les Sceaux ; & il les remit au commencement de Juin 1720. Il conservoit pleinement l'estime & l'affection du Prince dont il les avoit reçus, & il gaignoit de la tranquillité pour les derniers temps de sa vie. Il n'eut pas besoin de toutes les ressources de son courage pour soutenir ce repos, mais il employa pour en bien user toutes celles de la Religion. Il mourût le 8. de May 1721.

Il avoit une gayeté naturelle & une vivacité d'esprit heureuse & féconde en traits, qui seules auroient fait une réputation à un homme oisif. Elles rendoient témoignage qu'il ne gémissoit pas sous le poids énorme qu'il portoit. Quand il n'étoit question que de plaisir, on eût dit qu'il n'avoit étudié toute sa vie que l'Art si difficile, quoi-que frivole, des agréments & du badinage. Il ne connoissoit point à l'égard du travail la distinction des jours & des nuits ; les affaires avoient seules le droit de disposer de son temps, & il n'en donnoit à tout le reste que ce qu'elles lui laissoient de moments vuidés, au hazard & irrégulierement. Il dictoit à trois ou quatre Secretaires à la fois, & souvent chaque lettre eût mérité par sa matiere d'être faite à part, & sembloit l'avoir été. Il a quelquefois accommodé à ses propres dépens des Procés, même considérables ; & un trait rare en fait de Finances, c'est d'avoir refusé à un renouvellement de Bail cent mille écus qui lui étoient dûs par un usage établi : il les fit porter au Tresor Royal pour être employés au payement des Pensions les plus pressées des Officiers de guerre. Quoi-que les occasions de faire sa cour soient toutes sans nulle distinction infiniment cheres à ceux qui approchent les Rois, il en a rejeté un grand nombre, parce qu'il se fût exposé au péril de nuire plus que les fautes

ne meritoient. Il a souvent épargné des événements desagréables à qui n'en sçavoit rien, & jamais le récit du service n'alloit mandier de la reconnoissance. Autant que par sa severité, ou plustôt par son apparence de severité, il sçavoit se rendre redoutable au peuple dont il faut être craint, autant par ses manieres & par ses bons offices il sçavoit se faire aimer de ceux que la crainte ne mene pas. Les personnes dont j'entends parler ici sont en si grand nombre & si importantes, que j'assoiblirois son Eloge en y faisant entrer la reconnoissance que je lui dois, & que je conserverai toujours pour sa memoire.

Il avoit épousé Dame Marguerite le Fevre de Caumartin, dont il a laissé deux fils, l'un Conseiller d'Etat & Intendant de Maubeuge, l'autre son successeur dans la Charge de la Police, & une fille mariée à M. de Colande, Maréchal de Camp & Commandeur de l'Ordre de Saint Louïs.

Errata pour l'Histoire de 1719.

Page 59. ligne 25. au lieu de, de la Sphere dont le grand Cercle seroit le Cercle horifontal posé d'abord comme ce Cercle est au Quarré inscrit.

Lises, de la demi-Sphere dont le grand Cercle seroit le Cercle horifontal posé d'abord comme le Quarré inscrit est au Cercle.

Éloge de Marc René de Voyer de Paulmy d'Argenson par Fontenelle - Histoire de l'Académie
royale des sciences - Année 1721
